Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260330-20_NBRE_CCAS-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MARS 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	14	Pouvoirs :	1

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personne excusée représentée : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Julie TARDIOLI.

Marine LE MOUAL a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-04-20 : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

VU les articles L123-6 et R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Mme le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social doit être renouvelé dans les deux mois après l'élection municipale. Ce Conseil d'administration, présidé par le maire, est composé en nombre égal :

- de membres élus en son sein par le Conseil municipal
- et de membres nommés par le maire parmi les personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre de membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal.

Appelé à se prononcer,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer à 9 le nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. : 4 membres élus par le Conseil municipal, 4 membres nommés par le maire, et le maire lui-même.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

MAIRIE DE PRIZIAC * 56320 (Morbihan) *